

**Institut de Financement du Développement du Maghreb
Arabe**

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE LA XXIV^{ème} PROMOTION

Lundi 12 juillet 2004

Eléments de corrigé

Il est recommandé de répondre à la question suivante en trois pages maximum

Question

En quoi les dépenses publiques peuvent être considérées comme instrument de développement de l'investissement privé.

Réponse et barème 7 + 5 + 6 + 2

On s'attend à ce que la réponse comporte les trois aspects suivants :

1^{er} aspect (7 points) : *Effet long terme des dépenses publiques* :

- L'impact positif des dépenses en capital physique infrastructure (équipements collectifs) : On trouve dans cette catégorie (par référence à la comptabilité nationale) les infrastructures agricoles (remembrement des terres), les infrastructures de transport, les infrastructures urbaines (transports urbains), les équipements scolaires, culturelles et administratives, la télécommunication, la construction des barrages (énergie et agriculture), etc. (2,5 points)
- L'impact positif des dépenses en capital humain : dépenses en éducation, formation, qualification, les dépenses de santé etc. (2,5 points)
- La Recherche-Développement : l'ensemble des dépenses publiques destinées à développer par différents canaux la Recherche-Développement, en l'occurrence dans le cas tunisien, les dépenses

transitant par le Secrétariat de la Recherche scientifique et technologique, et plus généralement dans les secteurs publics stratégiques donnant lieu à plusieurs applications dans les différents domaines et à un développement de l'innovation (de produits et de procédés) et octroi des subventions pour la RD pour les entreprises privées. (2 points)

Ces dépenses, le plus souvent très coûteuses, très peu rentables et incertaines (en termes d'aboutissement du projet lui-même, comme dans le domaine de la recherche et développement) pour le secteur privé, agissent sur la rentabilité de l'investissement privé en augmentant sa profitabilité et en améliorant les conditions de sa réalisation.

2^{ème} aspect (5 points) : *Effet court terme associé à la politique conjoncturelle*

- Politique de relance contra-cyclique de nature keynésienne ; effet multiplicateur conditionné par la pleine utilisation des capacités de production (1 point).
- Effet d'entraînement direct lié à l'attribution de marchés publics (2 points).
- Effet indirect induit par la distribution de revenus (1 point).
- Accélérateur flexible en tant que composante de la demande dans une équation d'investissement (1 point).

3^{ème} aspect (6 points) : Les dépenses publiques peuvent être considérées comme instrument de développement de l'investissement privé *à condition que les équilibres budgétaire et macroéconomique soient préservés.*

- Stabilité du cadre macroéconomique et incertitude (2 points).
- Dépenses publiques, déficit budgétaire et mode de financement :

- Fiscalité et investissement : un surcroît significatif des dépenses peut être perçu comme un signal d'une augmentation future des impôts et donc une diminution de la rentabilité de l'investissement et un accroissement du coût d'usage du capital (2 points).
- Dans le cas du financement du déficit budgétaire par émission de bons de trésor, la dépense publique peut évincer financièrement l'investissement privé (effet fonds disponibles et effet prix par augmentation du taux d'intérêt) (1 point)
- Toute autre forme d'éviction de l'investissement privé : la substitution du secteur public à l'entreprise privée dans la fourniture du bien ou du service que la dépenses publique finance ou toute autre forme de barrière à l'entrée perçue en tant que telle par le secteur privé (1 point).

Outre ces trois aspects, l'étudiant sera noté sur la cohérence, l'organisation et l'articulation de l'ensemble des arguments mentionnés précédemment (2 points).